

MODULE 1

Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants, élaborer les différentes solutions techniques et maîtriser leurs interactions

OBJECTIFS

- savoir proposer un projet global d'amélioration énergétique intégrant plusieurs corps d'état
- maîtriser les interactions entre les différentes solutions techniques

PROGRAMME

- les technologies clés des bâtiments existants et les solutions d'amélioration énergétique :
 - systèmes d'éclairage
 - parois opaques, parois vitrées,
 - systèmes de ventilation
 - systèmes de chauffage/eau chaude sanitaire
 - systèmes de rafraîchissement
 - programmation des équipements techniques...
- analyse de la performance énergétique dans le cadre d'une approche globale
 - connaissances des technologies dans et hors de son corps de métiers
 - maîtrise des interactions (fenêtre/ventilation, isolation/condensation...)
- savoir vendre les solutions d'économie d'énergie : arguments financiers et environnementaux

MODULE 2

Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

OBJECTIFS

- Evaluer la performance énergétique des bâtiments
- Savoir dimensionner et chiffrer les solutions d'amélioration énergétique
- Convaincre le client au point de vue financier et environnemental

PROGRAMME

- Le fonctionnement thermique d'un bâtiment :
 - déperditions thermiques par postes,
 - perméabilité à l'air et ventilation,
 - apports gratuits (internes et solaires)
 - inertie thermique,
 - problèmes d'humidité,
 - systèmes énergétiques (production d'énergie, distribution, émission, régulation...)
- Les outils de diagnostic et de performance énergétique
- Les outils informatiques pour chiffrer les améliorations énergétiques et les gains financiers des solutions proposées

MODULE 3

Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique

OBJECTIFS

Ce module, opérationnel début 2009, traite par groupe de technologies, de la mise en œuvre des techniques d'amélioration énergétique des bâtiments

module 3.1 : isolation des parois verticales opaques et des planchers bas

module 3.2 : isolation des toitures (dont toitures terrasses) et des planchers hauts

module 3.3 : ouvrants, fermetures et protections solaires

module 3.4 : ventilation

module 3.5 : chauffage à eau chaude (solaire, bois, pompe à chaleur, chaudières)

module 3.6 : chauffage à air (chauffage électrique par effet joule, PAC air/air, générateurs à air chaud)

module 3.7 : eau chaude sanitaire (solaire, thermodynamique, accumulation, direct)

module 3.8 : éclairage et autres équipements électriques (résidentiel et tertiaire)

module 3.9 : climatisation et rafraîchissement

Les économies d'énergie, c'est l'avenir du secteur du bâtiment Formons-nous.

Formation aux
Économies
d'Énergie
des entreprises et
artisans du Bâtiment



L'amélioration énergétique des bâtiments, un enjeu vital pour notre avenir

- 600 milliards de travaux prévus dans le bâtiment
- tous les corps de métiers + tous les types de chantiers concernés
- une attente déjà forte et grandissante de nos clients

Un complément de formation essentiel pour devenir un pro des économies d'énergie

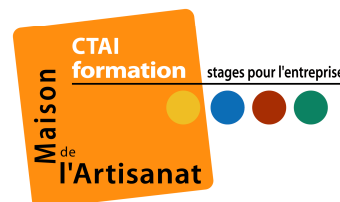
un dispositif innovant, sous l'égide des pouvoirs publics,
pour compléter votre métier de base dans sa dimension économies d'énergie

Une formation entièrement prise en charge

Pour chaque module et par participant (chef d'entreprise ou salarié) :
prise en charge à 100 % du coût de la formation
+ indemnisation forfaitaire (temps passé, frais déplacement et repas)

Une étape utile pour devenir Eco-artisan®

Eco-artisan® est un label développé par la CAPEB dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, pour distinguer votre capacité à offrir un conseil indépendant en matière d'efficacité énergétique



MAISON DE L'ARTISANAT
12 rue des Métiers BP 51337 - 68013 COLMAR CEDEX
tél : 03 89 23 65 65 - fax : 03 89 24 04 26
mail : formation@artifrance.fr

3 modules de formation de 2 jours

(détail des programmes au verso)



MODULE 1

Savoir concevoir et vendre une solution globale d'amélioration énergétique, intégrant plusieurs corps d'état

MODULE 2

- chiffrer et dimensionner une solution globale d'amélioration énergétique
- disposer d'arguments techniques et économiques pour convaincre le client

MODULE 3

Savoir mettre en œuvre, par corps de métier, les techniques d'amélioration énergétique

LIEU - DATES ET MODALITES FINANCIERES :

MODULES	LIEU	DATES
module 1 - identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique	COLMAR COLMAR	18 + 19/01/10 18 + 19/03/10
module 2 - maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique	COLMAR COLMAR	18 + 19/02/10 22 + 23/04/10
module 3.1 - isolation des parois verticales et planchers bas	COLMAR	22/02/10
module 3.2 - isolation des toitures et planchers hauts	COLMAR	25/02/10
module 3.3 - ouvrants-fermetures et protections solaires	COLMAR	22 + 23/03/10
module 3.4 - ventilation	COLMAR	15 + 16/04/10
module 3.5 - chauffage à eau chaude	COLMAR	20 + 21/05/10
module 3.6 - chauffage à air	COLMAR	3 + 4/06/10
module 3.7 - eau chaude sanitaire	COLMAR	24 + 25/06/10
module 3.8 - éclairage et autres équipements électriques	COLMAR	25 + 26/02/10
Module 3.9 - climatisation	COLMAR	à définir

Ces formations sont prises en charge dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les entreprises relevant du FAFSAB, du FAFCEA (ex FAFAB), de l'OPCA bâtiment ou de l'AGEFOS PME, par le biais d'un financement apporté par certains fournisseurs d'énergie.

Il n'y a aucune démarche de prise en charge à faire avant la formation. Lors du stage, il sera remis au participant une demande de remboursement à renvoyer auprès de son OPCA ou FAF, après avoir réglé le coût du stage.

Les modules 1 et 2 coûtent chacun 322 € HT et l'entreprise percevra pour chaque stage un remboursement de 685,90 € HT correspondant au remboursement du coût du stage et à une indemnité forfaitaire pour le temps passé.

Le module 3 coûte 700 € HT et l'entreprise percevra un remboursement de 1.045 € HT correspondant au remboursement du coût du stage et à une indemnité forfaitaire pour le temps passé. (pour les modules 3.1 et 3.2 qui ne sont que d'une journée, coût 350 € et remboursement 522.50 €).

Sur simple demande, l'encaissement du chèque peut être différé.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 03 89 23 65 65

BULLETIN REPONSE

à renvoyer par courrier : Maison de l'Artisanat
12 rue des Métiers BP 51337 68013 COLMAR CEDEX
par fax : 03 89 24 04 26
par mail : formation@artifrance.fr

Entreprise (cachet)

adresse

Tél :

Fax :

N° siret :

Code NAF :

Nombre salariés :

Mail :

Souhaite inscrire :

M.

- chef d'entreprise salarié
- chef d'entreprise non salarié
- salarié

- module 1 dates :
- module 2 dates :
- module 3.1 22/02/10
- module 3.2 25/02/10
- module 3.3 22+23/03/10
- module 3.4 15+16/04/10
- module 3.5 20+21/05/10
- module 3.6 3+4/06/10
- module 3.7 24+25/06/10
- module 3.8 25+26/02/10
- module 3.9

Date :

Signature :